



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**Séance du 28 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - FOURES - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BENAZECH - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.  
 Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.  
 M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU.*

**N° 2019/69**

**Objet : Enfance - jeunesse : Approbation du projet pédagogique, du dossier d'inscription, du règlement intérieur et des tarifs de l'ALSH Jeunes**

Vu la délibération n°2018/109 du 25 septembre 2018 relative à l'approbation du projet éducatif jeunesse de la CCLPA,

Vu la délibération n°2019/06 du 22 janvier 2019 approuvant la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les jeunes,

Monsieur le Président rappelle la volonté des élus de mettre en place un ALSH Jeunes sur le territoire en direction des jeunes âgés de 11 à 17ans.

Pour ce faire, plusieurs documents doivent être établis, à savoir : le projet pédagogique, le dossier d'inscription et le règlement intérieur. Il précise en outre que des tarifs doivent être approuvés, il propose les montants ci-dessous :

	Tarifs ALSH Jeunes							
	Allocataire CAF du Tarn					Hors CAF	Hors CCLPA (suppl. au montant QF)	
	QF<499	500<QF<699	700<QF<899	900<QF<1099	QF>1100			
1/2 Journée/ Veillée	1,50 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €	3,50 €	5,50 €	
Journée	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €	
PASS annuel	40 €	45 €	50 €	55 €	60 €	50 €	15 €	
Transport/ Ramassage	10 € pour l'année							
Sortie A	2 €	3 €	4 €	5 €	6 €	4 €	6 €	
Sortie B	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	7 €	9 €	
Sortie C	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	9 €	11 €	
Repas	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	3 €	5 €	

Sortie A : Cinéma, Toulouse, patinoire, piscine

Sortie B : Bowling, Lazer Quest, Trampoline Park, initiations sportives

Sortie C : Accrobranche, Paint Ball, Walibi

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de valider le projet pédagogique, le dossier d'inscription, le règlement intérieur et les tarifs, comme indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet pédagogique, le dossier d'inscription, le règlement intérieur et les tarifs comme indiqués ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 29 mai 2019.

